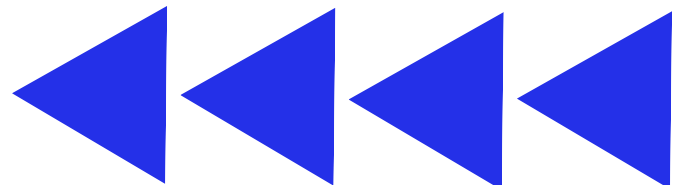


SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

Surveillance des baignades en accès payants (piscines, parcs aquatiques, lacs...) et non payants (mer, océan, lacs, campings...)



INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS

Avoir réussi le test de pré-requis.

Avoir 17 ans au dernier jour de la formation.

Etre titulaire du PSE1 et PSE2.

PROGRAMME

Durée: 35 heures (répartis entre la préparation aquatique et mise en situation de sauvetage diverses + cours théoriques de réglementation)

Préparation au métier de surveillant sauveteur aquatique:

- **Réglementation:** Conditions d'emplois du SSA;

Réglementation des baignades d'accès payants et non payants; Responsabilités; Hygiène et sécurité des baignades; Risques et environnements; La noyade; Organisation professionnelle; Acte administratif; Organisation des secours, Les différents danger du milieu.

- **Préparation aquatique:** Participer à un dispositif de surveillance; Connaître l'organisation des secours; Mise en oeuvre des techniques de surveillance et d'alerte, Participer à une action coordonnée de sauvetage; Prise en charge de la victime; Mise en oeuvre des techniques de sauvetage; Sortie d'eau des victimes traumatisées ou non traumatisée.

EPREUVES DE FIN DE FORMATION

Épreuve 1: 100m combiné sauvetage en moins de 2min30

Épreuve 2: 300 palmes en moins de 4min30

CONTACT

CFMNS 31 - cfmns31@gmail.com

07.69.35.37.44 / 05.61.99.10.65



PRÉ-REQUIS



ATTESTATION DE RÉUSSITE AUX TESTS PRÉREQUIS POUR LA FORMATION INITIALE « SURVEILLANCE SAUVETAGE AQUATIQUE »

La présente attestation est établie par :

Nom et prénom du MNS :

N° carte professionnelle :

Le maître-nageur sauveteur mentionné ci-dessus certifie sur son honneur avoir évalué le candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : (.....)

et que ce dernier a complété le parcours suivant :

- **Etape 1** : plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée minimum, en immersion complète. La distance d'apnée comprend la distance réalisée suite au plongeon. Cette distance est arrêtée à la reprise d'air du candidat et si besoin, doit être suivie d'une nage libre pour atteindre la distance de 25 mètres.

- **Etape 2** : 50 mètres de nage crawl en surface.

- **Etape 3** : 25 mètres en nage dorsale. Pour ce temps, les deux mains du candidat doivent être strictement hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface de l'eau).

Le candidat a réalisé un temps total de : min sec (cf. conditions d'évaluation au verso).

La présente attestation, valable un an à compter de ce jour, est remise en main propre à l'intéressé.

Fait à

Le / /

Signature du MNS et le cas échéant,
identification de l'établissement employeur
du MNS.